

COMMUNE DE SAINT MARTIN LALANDE

PERMIS D'AMENAGER

LE CLOS DE RIQUET

PERMIS D'AMENAGER

PA10 : Règlement

Le règlement du lotissement sera celui de la zone NA du POS de la commune de SAINT MARTIN LALANDE en vigueur à la date du permis de construire.
Avec les adaptations suivantes :

servitudes existantes

surplomb de la ligne EDF grevant les lots 1 ,10, 11
servitude de poteau grevant le lot 10